

Développement durable

## Le réseau de conseillers en transition énergétique et écologique sera bientôt dévoilé

Publié le 02/12/21 - 17h56 - Mis à jour le 03/12/21 - 10h30

**L'enjeu du décret tertiaire et de la transition énergétique est réel en santé. Le rôle du conseiller en transition énergétique apparaît alors primordial pour initier ou conforter l'action des structures sanitaires et médico-sociales en la matière.**

**Information mise à jour :** Ce 3 décembre à la tribune d'Hopitech, Marie-Hélène Orsay, responsable immobilier et RSE à l'Anap, s'est félicitée du franc succès de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la constitution du réseau de conseillers en transition énergétique et écologique (CEETS), puisque 156 dossiers ont été déposés, issus de 16 régions (pas de candidature sur la Martinique et Mayotte), couvrant plus de 5 500 établissements (25% de structures sanitaires et 75% médico-sociales) et une surface de 40 millions de mètres carrés. Sur les 300 demandes d'équivalents temps plein (ETP) formulées, le choix a été fait de financer 137 CEETS et 17 coordinateurs régionaux. La sélection a tenu compte d'une certaine équité régionale, au vu des dossiers déposés. Au moins un CEETS par dossier conforme a été validé et au moins un coordinateur par région, a-t-elle indiqué. Le recrutement débutera en janvier. Toute la difficulté consiste désormais à trouver ces profils très recherchés.

Tout le patrimoine des établissements de santé et médico-sociaux sera impacté par le décret tertiaire, avec notamment l'obligation de déclaration des consommations énergétiques d'ici le 30 septembre 2022 sur la plateforme Observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire ([Operat](#)), actuellement en cours de finalisation par l'Agence de la transition écologique (lire notre [article](#)). Éric Desmottes, responsable technique au CH intercommunal d'Alençon-Mamers (Orne), l'a rappelé lors d'un éclairage sur cette obligation réglementaire lors des journées Hopitech de l'Association nationale des cadres et experts techniques hospitaliers H360, ce 2 décembre à Caen (Calvados). Selon lui, la méthodologie de mise en œuvre tient en six points :

- définir la responsabilité et les actions du directeur sur le décret tertiaire et sur l'établissement ;
- connaître ses consommations énergétiques ;
- mettre en place un plan de comptage ;
- connaître sa surface et ses usages ;
- établir l'année de référence ;
- financer la transition énergétique de son patrimoine.

Une démarche qui demande du temps et de la réflexion, a-t-il résumé. Aussi attend-il impatientement les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en octobre par l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements sanitaires et médico-sociaux (Anap), la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour financer des postes de conseillers en transition énergétique et écologique en santé. Le jury devait, selon lui, délibérer ce 2 décembre\* sur les 140 candidatures reçues. À la clé, il y a en effet la constitution d'un réseau de quelque 180 postes de coordinateur régional du réseau transition énergétique et écologique en santé et de conseiller transition énergétique et écologie en santé, financés jusqu'à 10 millions d'euros sur quatre années de 2021 à 2024.

### Un réseau pour gagner en proximité

Même si la mission d'appui au service de la performance des établissements et services sanitaires et médico-sociaux (Mapes, lire notre [article](#)) n'a pas attendu cet appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans l'acquisition de compétences et l'élaboration de plan d'action de performance énergétique, Laurent Bizien, chargé

de mission efficacité et développement durable, consultant et formateur, est lui aussi en attente des résultats. Le soutien financier de cette opération nationale contribuerait à asseoir pour une année supplémentaire l'investissement dans la mise en place sur le territoire ligérien de conseiller en maîtrise de l'énergie. Et de changer d'échelle. Actuellement, un seul équivalent temps plein est en effet chargé de soutenir l'action des 1 633 structures sanitaires et médico-sociales de la région Pays de la Loire. Si son projet est retenu, ce serait sept équivalents temps plein d'économies de flux qui pourraient alors intervenir et permettre de gagner en accompagnement, en proximité, en coordination et en animation du réseau.

## Appel à un programme national santé spécifique

Jusqu'à-là, un partenariat avec l'Agence de la transition écologique a permis d'initier la démarche. Puis un autre avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies — qui court jusqu'en juin 2023 — a contribué à financer le dispositif en place baptisé ETE, pour efficacité de transition énergétique. Ce dernier est d'ailleurs également déployé en région Nouvelle-Aquitaine sous la coordination du CH de Niort (Deux-Sèvres). Il fournit une offre de services pour former les personnes ressources dans les établissements, mutualiser les achats entre structures, offrir une [base documentaire](#) et un outil de suivi énergétique. Les personnes engagées dans le dispositif en Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine poursuivent la réflexion en vue d'une pérennisation des postes de conseillers. Bernard Jourdain, chargé du développement durable au CH de Niort, voit même plus loin. Selon lui, il est désormais nécessaire que tous les acteurs de la santé montrent leur engagement et qu'un programme spécifique sur le certificat d'économie d'énergie dans le secteur de la santé voit le jour au niveau national. Il est temps d'accélérer la décarbonation de la santé (lire aussi nos articles [ici](#) et [là](#)). Cela serait certainement plus simple pour les établissements de santé et médico-sociaux si un pilote était identifiable au ministère des Solidarités et de la Santé.

---

*\* Sollicités par Hospimedia, l'Anap, la DGOS et la CNSA indiquent qu'une communication sera prochainement faite à ce sujet.*

---

### Pia Hémary, à Caen

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

#### Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

#### Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>